

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-CF2013

présenté par

Mme Balage El Mariky, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Belluco, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|-----------|-----------|
| Sport | 0 | 0 |
| Jeunesse et vie associative | 2 500 000 | 0 |
| Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 | 0 | 2 500 000 |
| TOTAUX | 2 500 000 | 2 500 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe écologiste et social vise à renforcer les moyens nécessaires au déploiement sur l'ensemble du territoire du dispositif Guid'Asso, développé depuis 2020 dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement pour la vie associative.

Guid'asso est un réseau de structures de proximité qui proposent un service gratuit d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement pour que chaque association, employeuse ou non, quelque soit sa taille ou son secteur d'activité, puisse trouver près de chez elle un endroit, une personne pour répondre à ses questions.

Après une expérimentation dans trois régions, ce dispositif se déploie actuellement sur l'ensemble du territoire sans pour autant que les moyens soient à la hauteur de l'enjeu. Alors que le déploiement est encore en cours en Ile de France, dans le Grand Est et en Guyane, le présent projet de loi de finances ne prévoit aucune augmentation pour ce dispositif. Là où le Gouvernement annonçait un Guid'Asso par EPCI, aujourd'hui, nous ne sommes qu'à la moitié des objectifs annoncés. Pourtant, en 2024, c'est plus de 130 000 associations qui ont pu bénéficier de l'accompagnement du dispositif malgré le manque de moyens pour les structures labellisées qui ne bénéficient que de deux unités Fonjep (soit près de 14 000 €) pour mettre en œuvre leur mission.

Alors que les associations se sont mobilisées le 11 octobre dernier pour exprimer leurs difficultés, les acteurs de l'accompagnement ont, dans cette période un rôle essentiel afin de les aider et les orienter.

Cet amendement, travaillé avec le Mouvement associatif, abonde de 2,5 millions d'euros l'action 01 « Développement de la vie associative » du programme 163 Jeunesse et vie associative et minore du même montant l'action 02 « Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030 » du programme 385 Jeux Olympiques et paralympiques Hiver 2030.

Il est proposé au Gouvernement de lever le gage.